

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la troisième année
de la session 1
est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. Jean-Philippe GUEZ Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

Mme Françoise DUBOR Maître de Conférences

Titulaires :

M. Julien RAULT Maître de Conférences

Mme Anne-Yvonne JULIEN Professeur d'Université

M. Marc MILHAU Maître de Conférences

M. Lambert BARTHELEMY Maître de Conférences

Suppléants :

M. Stéphane BIKIALO Professeur d'Université

Mme Anne-Cécile GUILBARD Maître de Conférences

Mme Isabelle JOUTEUR Maître de Conférences

M. Frédéric DETUE Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le

09 NOV. 2017


Le Président de l'Université

Yves Jean

par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr